

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Du lundi 22 mai 9h au vendredi 23 juin 17h**  
**Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Carcassonne Agglo**

## Objet, date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2023 – 023 du Président de Carcassonne Agglo en date du 6 avril 2023 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté le 14 décembre 2022. Le SCoT détermine, à l'échelle de l'ensemble des communes de Carcassonne Agglo, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le Code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles R.141-1 et suivants.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au conseil communautaire de Carcassonne Agglo, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCOT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de l'enquête publique.

L'enquête se déroulera pendant une **durée de 33 jours consécutifs du lundi 22 mai 2023 à 9h00 au vendredi 23 juin 2023 à 17h00**. Le siège de l'enquête est fixé à l'accueil de Carcassonne Agglo au 1, rue Pierre Germain, 11000 Carcassonne.

## Commissaire enquêteur

Le président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné **Monsieur Christian MINE**, Directeur Service Commerce et Tourisme CCI Artois, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

## Lieux de consultation du dossier

Le dossier d'enquête est consultable gratuitement :

- 1) D'une part, **en format papier**, dans les lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelles :
  - Au siège de Carcassonne Agglo, 1, rue Pierre Germain, 11000 Carcassonne,
  - Mairie d'Alairac, 24 av. de la Malepère, 11290 Alairac,
  - Maire d'Alzonne, 56 av. Antoine Courrière, 11170 Alzonne,
  - Mairie de Capendu, Place de la Mairie, 11700 Capendu,
  - Mairie de Carcassonne, 32, rue Aimé Ramond, 11000 Carcassonne,
  - Maire de Conques-sur-Orbiel, 1 Av. de Notre Dame, 11600 Conques-sur-Orbiel,
  - Mairie de Peyriac, 22 Rue Jean Jaurès, 11160 Peyriac-Minervois,
  - Mairie de Trèbes, Place de la République, 11800 Trèbes,
  - Mairie de Val-de-Dagne, 1 Place de la Mairie Montlaur, 11220 Val-de-Dagne.
- 2) D'autre part, en **version numérique** sur le site internet de Carcassonne Agglo à l'adresse suivante : <https://www.carcassonne-agglo.fr/fr/services/amenagement/scot.html>
- 3) Un poste informatique sera mis à disposition du public dans les lieux présentés ci-dessus, aux mêmes dates et horaires ou à défaut dans les Maisons France Services

## Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et horaires suivants :

LIEUX	DATES	HORAIRE
Siège de Carcassonne Agglo, 1, rue Pierre Germain, 11000 Carcassonne	Lundi 22 mai 2023 Vendredi 23 juin 2023	De 9h00 à 12h00 De 13h30 à 17h
Mairie de Trèbes, Place de la République, 11800 Trèbes	Lundi 22 mai 2023	De 13h30 à 17h30
Mairie de Peyriac, 22 Rue Jean Jaurès, 11160 Peyriac-Minervois	Mercredi 24 mai 2023	De 9h00 à 12h00
Mairie de Capendu, Place de la Mairie, 11700 Capendu	Mercredi 24 mai 2023	De 13h30 à 16h00
Maire de Conques-sur-Orbiel, 1 Av. de Notre Dame, 11600 Conques-sur-Orbiel	Mercredi 31 mai 2023	De 9h00 à 12h00
Mairie de Carcassonne, 32, rue Aimé Ramond, 11000 Carcassonne	Mercredi 31 mai 2023	De 13h30 à 17h00
Maire d'Alzonne, 56 av. Antoine Courrière, 11170 Alzonne	Mercredi 7 juin 2023	De 9h00 à 12h00
Mairie de Val-de-Dagne, 1 Place de la Mairie Montlaur, 11220 Val-de-Dagne	Mercredi 14 juin 2023	De 9h00 à 12h00
Mairie d'Alairac, 24 av. de la Malepère, 11290 Alairac,	Mercredi 14 juin 2023	De 14h00 à 17h00

Le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités suivantes :

- sur les registres disponibles aux lieux où le dossier d'enquête est consultable
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Projet de révision du SCoT – Direction de la Planification et des Transitions, Carcassonne Agglo - 1, rue Pierre Germain, 11 890 Carcassonne
- par voie électronique via le formulaire à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/scot-carcassonne-agglo/>

## Incidences environnementales

Le projet de SCOT arrêté fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales et l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) émet un avis dans un délai de trois mois à partir du 13 janvier 2023 ou à défaut réputé favorable. Cet avis est joint à l'enquête et également rendu public sur le site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r99.html>

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public au siège de Carcassonne Agglo ainsi qu'aux mairies de Alairac, Alzonne, Carcassonne, Capendu, Conques-sur-Orbiel, Peyriac-Minervois, Trèbes, Val-de-Dagne,
- sur le site internet : <https://www.carcassonne-agglo.fr/fr/services/amenagement/scot.html>

## Compléments d'information

La personne responsable du projet de révision du SCoT de Carcassonne Agglo est Monsieur Didier CARBONNEL, Vice-Président de Carcassonne Agglo. Des informations complémentaires relatives au projet de révision du SCoT peuvent être demandées auprès de Monsieur Cédric VANDAELE, directeur de la planification au 04.68.10.35.47, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelles, ou par courriel à : [cedric.vandaele@carcassonne-agglo.fr](mailto:cedric.vandaele@carcassonne-agglo.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la parution de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

**Régis BANQUET**  
Président de Carcassonne Agglo